

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1435 62 - Pas-de-Calais ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer

ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DE SAINT-OMER.

Objet : promouvoir la famille, communauté de vie et d'amour, le mariage, l'ouverture à la vie et son respect, l'éducation et la formation de ses membres et la responsabilité éducative des parents, sa participation à la vie sociale ; étudier, affirmer et mettre en œuvre la doctrine familiale et sociale de l'Eglise catholique : la faire connaître, aider les familles à en vivre, agir pour sa mise en application dans la société ; promouvoir les droits des familles, tels qu'ils sont définis par la charte des droits de la famille du Saint-Siège de 1983, et, en référence à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, défendre les intérêts spirituels, moraux et matériels de l'ensemble des familles ; représenter les intérêts familiaux dont elle assume la charge directement auprès des Pouvoirs Publics conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et par l'intermédiaire de l'U.D.A.F. ; assurer la représentation des familles dans tout organisme public ou privé se préoccupant des questions pouvant intéresser les familles ; assurer la défense des intérêts spirituels, moraux et matériels des familles, notamment dans les domaines du respect des consciences, de la protection de la vie de la conception à la mort naturelle,, de l'éducation et de l'enseignement, de la consommation en application des dispositions du Code de la Consommation relatives à la protection et à la défense des consommateurs, de la moralité publique en application de tout texte législatif et réglementaire en vigueur et notamment des articles 227-15 à 227-28 du nouveau code pénal ; intervenir dans les affaires de prostitution et de proxénétisme conformément aux dispositions de la loi du 9 avril 1975, dans les affaires de toxicomanie ou de violence sur les enfants ou un membre de la famille et généralement dans toutes les affaires où sont en cause les fléaux sociaux, et aider ceux qui en sont victimes ; exercer devant toutes les juridictions, et dans les conditions prévues à l'article 8 ci-après, toute action en justice, notamment les droits réservés à la partie civile, relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts spirituels, moraux et matériels des familles, en particulier ceux visés aux paragraphes précédents ; procurer aux adhérents et aux responsables l'information et la formation nécessaires à l'exercice de

leurs responsabilités ; apporter aide et soutien aux familles, et en particulier à celles qui sont éprouvées par un handicap en la personne d'un de leurs membres ; fonder et participer à tout service d'intérêt familial et y participer, lié notamment à la consommation et à l'environnement

Siège social : 5, rue DE WISSOCQ, 62500 Saint-Omer.

Date de la déclaration : 27 septembre 2017.